

# Schéma pluriannuel de mise en accessibilité

Site danone-lait.com — Référentiel RGAA 4.1 — Période 2026 – 2028

---

## Engagement et politique d’accessibilité

Danone Lait inscrit l’accessibilité numérique dans une démarche de progrès continu. L’objectif est de rendre ses services en ligne utilisables par tous, y compris les personnes en situation de handicap, conformément au RGAA 4.1 et au cadre légal applicable (article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005).

Le présent schéma couvre une période de trois ans (2026–2028). Il est complété chaque année par un plan d’action détaillé.

## Périmètre

Le schéma s’applique au site danone-lait.com, comprenant la partie éditoriale publique (accueil, projets, actualités) et l’espace authentifié producteur (tableau de bord, suivi et analyses).

## Organisation et ressources

### Pilotage

- Référent accessibilité : [danone.directionlait@danone.com](mailto:danone.directionlait@danone.com)
- Accompagnement et expertise technique : agence Mon Oncle.

### Prise en compte de l’accessibilité

- Intégration des exigences RGAA dans les cahiers des charges et les processus de recette.
- Sensibilisation et montée en compétence des équipes éditoriales et techniques.
- Accessibilité prise en compte dès la conception (« accessibility by design ») pour toute nouvelle fonctionnalité ou refonte.

### Ressources

Les moyens alloués ; du temps prévus chez les équipes pour couvrir la remédiation, les contre-audits, la formation et la maintenance corrective.

## Recensement de l’existant

Un audit RGAA 4.1 a été conduit sur un échantillon de cinq pages représentatives. Il établit un taux global de conformité de **28,77 %** et un état « **non conforme** », avec 52 critères non conformes dont une quinzaine transverses, logés dans des composants mutualisés.

## Trajectoire 2026 – 2028

Année	Objectifs	Cible de conformité
2026	Remédiation des 52 non-conformités sur le périmètre audité (voir plan d'action). Correction prioritaire des composants mutualisés, des contrastes, de la carte des projets et des tableaux. Désignation du référent et première sensibilisation des équipes. Contre-audit et mise à jour de la déclaration.	Sortie de « non conforme » ; cible $\geq$ 50 %, conformité A visée
2027	Extension de la démarche au-delà de l'échantillon, à l'ensemble des gabarits du site. Intégration des règles d'accessibilité dans le design system et le processus de développement et de recette. Accessibilité prise en compte dès la conception des nouvelles évolutions. Formation approfondie des contributeurs.	Conformité AA visée ; cible $\geq$ 75 %
2028	Maintien de la conformité, audits récurrents et veille réglementaire. Accessibilité pérennisée dans les pratiques (conception, contribution, développement). Mise à jour annuelle de la déclaration.	Conformité totale RGAA visée et maintenue

## Suivi, contrôle et mise à jour

- Revue trimestrielle de l'avancement du plan d'action en cours.
- Contre-audit à l'issue de chaque cycle annuel de remédiation.
- Mise à jour annuelle de la déclaration d'accessibilité et du présent schéma.
- Traitement des retours d'information des utilisateurs via le canal de contact dédié.

## Communication

La déclaration d'accessibilité, le présent schéma pluriannuel et le plan d'action sont rendus accessibles depuis le pied de page du site.